

# Avis public



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal** 

## **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30093**

**AVIS EST DONNÉ** qu'à l'assemblée ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019, le projet de règlement numéro **RCA19-30093** intitulé « **Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles** » a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement prévoit d'établir la rémunération de base annuelle des conseillers d'arrondissement à 31 953 \$ rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de majorer cette rémunération de 12 292 \$ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019;

Rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la rémunération additionnelle annuelle du président du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement sera établie à 3 688 \$ et la rémunération additionnelle annuelle du président du comité de circulation de l'arrondissement sera établie à 3 661 \$;

Chaque conseiller d'arrondissement recevra une rémunération supplémentaire correspondant au montant de tout impôt sur le revenu qui serait payable par le membre pour l'année sur la somme de cette rémunération supplémentaire et de l'allocation à laquelle il a droit en vertu de l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Les rémunérations prévues au règlement seront indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

Ce projet de règlement sera inscrit pour adoption en séance ordinaire du conseil d'arrondissement **le mardi 3 décembre 2019**, à compter de 19 h, au **Centre récréatif Rivière-des-Prairies**, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 11 novembre 2019.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : <http://www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat>*